

## L'industrie européenne a besoin d'une politique intégrée ; l'Europe a besoin de son industrie !

### Recommandations communes

L'industrie a besoin de plus d'Europe, et l'Europe a besoin de plus d'Industrie : en s'appuyant sur le moteur franco-allemand, la France doit soutenir dès 2017 un projet ambitieux pour une Europe industrielle, qui améliore la compétitivité de ses entreprises, favorise l'innovation et donne à son industrie les moyens de réussir sa transition climatique et énergétique, et sa révolution Numérique.

La restauration de la compétitivité industrielle française est absolument indispensable pour renforcer notre crédibilité vis-à-vis de l'Allemagne, rééquilibrer notre relation avec ce partenaire, et partant renforcer l'influence de la France en Europe.

#### Proposition n°1

**Travailler à l'échelle européenne pour apporter des réponses concrètes et une gouvernance collective aux défis majeurs des transitions Climat-énergie et Numérique**

Sur ces deux sujets, l'urgence est de travailler ensemble au niveau européen. L'élaboration d'une vision partagée, d'une gouvernance "intelligente" et d'outils puissants au niveau européen devront être au cœur des actions du futur Président de la République.

- **La politique climatique européenne doit tenir compte des efforts des grandes régions émettrices**, préserver la compétitivité des industries exposées au risque de fuite de carbone et soutenir le développement de technologies bas carbone.

Cela implique :

- ✚ **un système européen d'échange de quotas d'émission (ETS) lisible et prévisible**, assurant un signal-prix incitant aux investissements industriels visant à réduire les émissions de CO<sup>2</sup>. Ce système doit s'aligner sur l'objectif de redressement de l'Industrie européenne visant à atteindre 20% du PIB de l'UE d'ici 2025. Les installations sous ETS à hauteur de leur benchmark sectoriel, doivent avoir la garantie de recevoir 100% des allocations gratuites associées,
- ✚ **une coordination européenne des politiques énergétiques nationales** dans un objectif de soutenabilité et de compétitivité (en particulier pour les secteurs énergie-intensifs exposés à la concurrence internationale, pour lutter contre les « fuites de carbone »), et de sécurité d'approvisionnement en matières premières et en énergie. Limiter à ce titre les engagements unilatéraux émanant d'Etats membres. La France et l'Allemagne, dont les modèles énergétiques devraient développer des complémentarités, ont un rôle moteur à jouer en ce sens,
- ✚ **un soutien au développement des technologies bas carbone en Europe, sur le long terme.**

■ **Réaliser la transition vers l'industrie du Futur en l'inscrivant dans une vision européenne est une opportunité majeure pour la France de se ré-industrialiser.**

Le développement rapide du contenu digital des secteurs de l'industrie et de l'énergie offre des possibilités nouvelles aux utilisateurs : niveau croissant d'automatisation et de contrôle dans la gestion des processus, logiciels et des analyses massives de données (big data) pour plus d'efficacité globale, capacité pour les industriels et les consommateurs de gérer leurs consommations d'énergie, d'optimiser leurs émissions carbonées et d'améliorer leur performance environnementale.

Cette transition vers une Industrie du Futur passe par la mise en place, au niveau européen :

- ✚ **d'un environnement favorable** en termes de connectivité, de développement des infrastructures optiques fixes et mobiles (fibre), de standards interopérables liés aux TIC, d'encadrement des données, et de cybersécurité,
- ✚ **d'une vigilance en termes de souveraineté** vis-à-vis du nombre restreint de fournisseurs non européens dominant le marché actuel, et d'un **soutien au déploiement d'une offre européenne de solutions numériques.**

**Proposition n°2**

**Promouvoir un cadre politique et réglementaire européen pour la compétitivité industrielle qui combine soutien aux investissements, volet sectoriel à dimension R&D Innovation, et politiques transversales.**

La France doit jouer un rôle moteur dans la définition et la mise en place d'une tel cadre au plan européen. **Elle doit, en particulier promouvoir :**

■ **Un soutien aux investissements : mobiliser les financements privés nécessaires à la relance de l'investissement productif en France et en Europe**

Il s'agit de pérenniser la dynamique positive initiée par le Plan Juncker et améliorer les dispositifs de financement mis en place sur la base des retours d'expérience significatifs, pour financer notamment des projets à forte valeur ajoutée pour les citoyens et les entreprises (rénovation énergétique des bâtiments, transports durables, technologies bas carbone, déploiement de la 5G, numérique, etc.).

■ **un volet sectoriel volontariste, associé à un soutien fort à la R&D&I**

Il faudra compléter la stimulation de l'offre par la concurrence en développant une vision sectorielle, technologique et géographique, afin d'apporter des réponses concrètes et pragmatiques au besoin de renforcement de l'industrie européenne et de son savoir-faire en matière de recherche :

- ✚ **proposer un plan de soutien aux secteurs industriels européens et aux technologies génériques clés** et l'articuler avec la création de pôles européens de compétitivité qui viennent appuyer la réforme en cours de préparation des pôles français ;
- ✚ **veiller à ce que les programmes et les fonds de l'UE dédiés à la R&D&I soient cohérents** avec les priorités industrielles et technologiques et œuvrer pour que ces **dispositifs soient beaucoup plus simples d'accès** pour les entreprises (en particulier les PME) ;
- ✚ **veiller à ce que la future Assiette Commune pour l'Impôts sur les Sociétés dans l'UE (ACIS/ACCIS), dont le projet est actuellement débattu, ne réduise pas la portée et l'efficacité du Crédit Impôt Recherche (CIR) français.**

## ■ des politiques transversales intégrant l'impératif de compétitivité industrielle

Cela implique en particulier :

- ✚ **de poursuivre et d'amplifier la politique du « Mieux légiférer » (Better Regulation)** pour assurer des règles du jeu équitables au sein du marché intérieur (« level playing field »), en privilégiant un cadre normatif européen harmonisé sur la base d'études d'impact, en évaluant l'impact des règles actuelles et futures sur la compétitivité de nos entreprises et de notre savoir-faire au niveau européen, et en promouvant l'allègement réglementaire au plan européen et national, et en prévenant toute sur-transposition dans les législations nationales,
- ✚ **d'infléchir la politique commerciale européenne, qui doit – sans naïveté – promouvoir vis-à-vis des pays tiers l'ouverture et la réciprocité d'accès aux marchés, en vue d'obtenir un level playing field international,** et accompagner la négociation d'accords internationaux d'un arsenal commercial dissuasif (IDC – Instruments de Défense Commerciale). Face aux Etats-Unis, l'UE qui doit affirmer ses intérêts commerciaux tout en œuvrant pour le renforcement des liens commerciaux transatlantiques,
- ✚ **de remettre la politique de concurrence au service de la compétitivité par des arbitrages plus favorables aux producteurs exposés à la concurrence internationale :** faciliter les rapprochements entre entreprises quand ils renforcent la compétitivité, tenir compte des soutiens publics dont bénéficient, dans leurs pays, les entreprises non européennes qui concurrencent les nôtres jusque sur le marché intérieur, tenir compte des réalités concurrentielles internationales, notamment pour délimiter les marchés de référence servant de base à l'analyse des comportements des entreprises au regard du droit de la concurrence européen, et alléger les contraintes procédurales.

## ■ Vis-à-vis du Royaume-Uni, la France doit veiller à ce que l'UE tienne un langage politique de fermeté tout en maintenant des relations économiques les plus libres possibles avec ce pays

Une fois sorti de l'UE, le Royaume-Uni doit demeurer un partenaire économique important, mais ne pourra plus influencer les règles du marché intérieur. La France doit saisir l'opportunité de renforcer son influence politique et son attractivité en Europe, notamment en récupérant sur son territoire des agences européennes actuellement présentes au Royaume-Uni.

---

### Contacts :

#### ■ Cercle de l'Industrie

5, Rue Tronchet  
75008 Paris  
Tel: + 0033 (0)1 53 05 10 90  
[cercleindustrie@wanadoo.fr](mailto:cercleindustrie@wanadoo.fr)

#### Representative office in Brussels

4-6, rue Belliard  
B- 1040 Bruxelles  
Belgique

[www.cercleindustrie.eu](http://www.cercleindustrie.eu)

#### ■ Groupe des Fédérations industrielles (GFI)

55, avenue Bosquet  
75007 Paris  
Tél : 01.53.59.18.62

[www.gfi.asso.fr](http://www.gfi.asso.fr)